

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273

1. CHEMICAL PRODUCT AND COMPANY IDENTIFICATION

FABRIQUÉ POUR :

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE : Distillats paraffinés raffinés au solvant

USAGES DU PRODUIT : Adjuvant d'herbicide

N° PCP : 11769

N° FS : 11769-11-UAP

Révisions à la FS : Les sections 1 et 4 **Date de publication :** 01/07/11

Remplace : 01/07/08

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – Cause une irritation modérée des yeux. Nocif si inhalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les bruines de vaporisation. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit et avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme ou de fumer. Enlever tout vêtement contaminé et le laver avant de le porter de nouveau. Ne pas contaminer l'eau servant à l'irrigation, à des usages domestiques ou à la vaporisation.

Ce produit est un liquide huileux jaune pâle, pratiquement sans odeur.

AVERTISSEMENT

NOTE AU MÉDECIN : Le distillat de pétrole présente un risque de pneumonie par aspiration. Seule une irritation mineure devrait résulter d'une exposition à ce produit autre que par aspiration pulmonaire. L'ingestion peut provoquer de la gastroentérite et une légère diarrhée. Comme une toxicité systémique n'est pas à craindre, il n'est pas recommandé de faire vomir la personne ou de lui faire un lavage gastrique en raison du risque additionnel d'aspiration.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques :</u>	<u>Pourcentage selon le poids :</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Distillats paraffinés lourds ou légers	83,00	64741-89-5 et 64741-88-4	Non inscrit

4. PREMIERS SOINS

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer au bout de 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir plus de conseils sur le traitement.

Ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 561-8273. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE) : > 93 °C (>200 °F) (TCC)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : Non établies

AGENTS D'EXTINCTION : Produit pouvant être combustible à température élevée. Utiliser l'agent approprié pour combattre le feu environnant : produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO₂), mousse, eau pulvérisée ou brouillard.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Peuvent inclure, sans s'y limiter, des oxydes de carbone, des vapeurs irritantes ou des asphyxiants.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet.

Demeurer à contrevent du feu et tenir tout le personnel non essentiel éloigné de la zone touchée.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Si de l'eau est utilisée pour combattre le feu ou pour refroidir les contenants, la contenir avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des sources d'approvisionnement en eau.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :**

Éliminer toute source d'inflammation. Éviter tout contact avec le produit. Arrêter la fuite s'il est possible de le faire en toute sécurité. Porter l'ÉPI nécessaire et contenir le déversement en le couvrant avec de l'argile ou un matériau absorbant. Balayer ou ramasser le mélange et le mettre dans un contenant. Décontaminer la zone en la lavant avec de l'eau additionnée de savon et absorber l'eau avec un matériau absorbant. Vérifier les règlements locaux ou provinciaux en vigueur concernant l'élimination appropriée du produit.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux et les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION : Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer immédiatement ses vêtements si du produit s'est infiltré à travers. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec. Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement. Garder le contenant hermétiquement fermé. Si le produit est entreposé à une température inférieure à -6 °C (20 °F) pendant une période prolongée, il peut devenir opaque et épaissir. Le réchauffer à une température supérieure à 0°C (32 °F) et il redeviendra clair et fluide. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

MESURE D'INGÉNIERIE : Lorsque les personnes qui utilisent le produit le font dans une cabine fermée ou dans un avion, conformément aux exigences des normes de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles [40 CFR 170.240 (d)(4-6)], les exigences relatives aux ÉPI peuvent être réduites ou modifiées, tel qu'il est spécifié dans les WPS.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non requise en temps normal. Si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs de pesticides.

PROTECTION DES YEUX : Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chaussettes et chaussures résistant aux agents chimiques. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
1-Decanol	Non inscrit	Non inscrit

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR : Ce produit est un liquide huileux jaune pâle, pratiquement sans odeur.

POIDS SPÉCIFIQUE (Eau = 1) : 0,87 g/ml

TENSION DE VAPEUR (mm) : < 0,0001 mm Hg

POURCENTAGE DE VOLATILITÉ : Négligeable

MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE : 0,87 kg/L

POINT D'ÉBULLITION : 93 °C (200 °F)

TAUX D'ÉVAPORATION (Acétate de Butyle = 1) : Non établi

SOLUBILITÉ : S'émulsionne

pH : Non établi

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre.

Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable

CONDITIONS À ÉVITER : La chaleur extrême.

SUBSTANCES INCOMPATIBLES : Les agents oxydants, les acides, les bases et les agents réducteurs forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : La combustion incomplète du produit peut engendrer la formation d'oxydes de carbone, de vapeurs irritantes et d'autres asphyxiants.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat) : Non établie

Irritation des yeux (lapin) : Non établie

Inhalation CL₅₀ (rat) : 5 mg/L (4 hr).

Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : Non établie

Irritation cutanée (lapin) : Non établie

Sensibilisation cutanée (cobaye) : Non établie

Potentiel carcinogène : Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ne pas appliquer dans l'eau, dans les zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en disposant des eaux usées. Ne pas jeter de ce produit dans les systèmes d'égouts.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Contenant à remplissages multiples : pour en disposer, le contenant peut être retourné au point de vente (détaillant/distributeur). Il doit être rempli de nouveau uniquement par le détaillant/distributeur avec le même produit. Le contenant est recyclable et il faut en disposer dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec le détaillant/distributeur local pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : rincer trois fois ou rincer à pression le contenant vide et ajouter le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans la région, disposer du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de produit inutilisé ou superflu, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Ne pas contaminer l'eau, les aliments et la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM : NON RÉGLEMENTÉ.

Description DOT : NON RÉGLEMENTÉ PAR USDOT.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : ADHÉSIFS, ADJUVANTS, AGENTS MOUILLANTS OU ADHÉSIFS (NMFC 4610, CLASSE : 60)

Description IMDG : NON RÉGLEMENTÉ

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :

NFPA		HMIS	
1 Santé	0 Moindre	1 Santé	
1 Inflammabilité	1 Légère	1 Inflammabilité	
0 Instabilité	2 Modérée	0 Réactivité	
	3 Élevée	E ÉPI	
	4 Grave		

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III : Immédiat O Feu N Relâchement soudain de la pression N
Différé N Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Non inscrit

SARA, Titre III, section 313 : Non inscrit

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS : Les sections 1 et 4 révisées.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de réglementation et de l'environnement

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec toute autre matière ou tout autre procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Les Produits Agri-Unis Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.